**PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU CONTRAT 276**

*Rapport n° 76 de la séance plénière du 17 décembre 2014*

***Intervention de Michel BARRIER***

***au nom du groupe des élus Communistes et Républicains***

Nous nous réjouissons de la reconduction de ce dispositif partenarial, intelligent et utile, qui démontre que la clause générale de compétence permet aux collectivités d’adapter leur action et d’additionner leurs forces pour agir ensemble en faveur de problématiques ou d’enjeux de territoires qui, vu de Bruxelles, de Paris ou d’une future capitale régionale de 5 départements mettraient des décennies à trouver réponse si tant est qu’elles ne se perdent pas dans les tiroirs.

Preuve également qu’il est nul besoin de fusionner, de gloutonner, de concentrer par décision autoritaire de l’Etat, les collectivités pour qu’elles utilisent de manière pertinente et efficace les moyens dont elles disposent pour servir leur territoire et leurs administrés. Mais on le sait il faut le dire et le redire, de logique économique, en réforme institutionnelle et organisation territoriale, tout concoure à un même projet de société et la réforme territoriale qui s'installe est le pendant de la refondation sociale du Medef, dessinant une nouvelle architecture intercommunalités-régions-Europe construisant un État défendant les intérêts de l’oligarchie financière.

D’ailleurs, à cause de cette forme de tendance du pouvoir à vouloir tout regrouper en éloignant les centres de décision, on peut craindre que le 276 et son esprit, sa pertinence et son efficacité ait du mal à se transformer en 614.50.276.

Nous apportons également notre soutien aux 4 axes retenus ainsi qu’au volet territorial complémentaire : la valorisation et préservation des espaces naturels et ruraux, l’amélioration de l’accessibilité et des échanges, le développement durable et la transition énergétique, le renforcement des équipements de solidarité formant à notre sens des enjeux majeurs et prioritaires à soutenir pour les 5 années à venir.

En revanche, nous sommes plus réservés sur le manque de lisibilité actuelle des projets qui trouveront un financement dans le cadre de ce dispositif. Certains sont cités dans le rapport, d’autres ne le sont pas et nous souhaiterions qu’ils le soient comme le nom des 3 Ehpad dont la rénovation sera financées par ce dispositif, d’autres enfin requièrent j’imagine un arbitrage sur un même domaine.

Prenons par exemple l’amélioration des infrastructures routières au titre de l’amélioration de l’accessibilité du territoire et des échanges, un seul projet est pour l’instant fléché dans la délibération, le RD925 Dieppe/St Martin en Campagne. Nous n’imaginons pas un seul instant que ce seul investissement aussi pertinent soit-il et dont l’intérêt régional est évidemment avéré, permette à lui seul d’améliorer les échanges routiers de notre région. Il y en aura évidemment d’autres, mais lesquels ? *Ainsi, la poursuite et la terminaison de la RN27 dans sa configuration retenue dans le cadre de la déclaration d’utilité publique, comme la création de la bretelle de la RN27 avec l’A150 ou l’aménagement de la D143 qui supporte un trafic de transit de poids lourds important nécessitant un raccordement à l’A150 à l’ouest de Barentin sont tout aussi cruciaux. S’ils devaient ne pas être retenus dans le CPER, ils devront figurer au 276 sauf que du même coup ça changerait beaucoup les chiffres portés aujourd’hui à notre connaissance…*

Pour rester sur la même problématique, l’amélioration des dessertes passagers et fret ferroviaire comme le soutien à l’intermodalité sont unanimement ici reconnus comme essentiels. Or, dans ce domaine, nous savons que le projet de nouvelle gare de Rouen non seulement porte en lui des incohérences quand on se place du point de vue de l’intérêt général des Seinomarins et des conséquences potentiellement fâcheuses pour les habitants situés au nord de la Seine, mais qu’il absorbera de par son volume une portion importante du futur CPER. Il nous semble donc que le 276 devrait quant à lui porter la plus que nécessaire amélioration de la ligne Dieppe / Rouen et favoriser l’intermodalité sur cet axe.

La fixation d’enveloppes aussi précises que celles qui sont détaillées dans la délibération s’appuie forcément sur une liste tout aussi précise ou du moins précisément estimée de projets chiffrés. Il nous manque cet état, cette vision d’ensemble.

Or cette vision détaillée est d’autant plus importante que certains projets sont potentiellement susceptibles d’émarger au titre du prochain Contrat de Plan Etat Région lui même en cours d’élaboration. A force de penser qu’un projet se trouve dans l’un ou dans l’autre de ces deux dispositifs contractuels, il va bien s’en trouver qui vont rester sur le sable.

Un point majeur à soulever aussi monsieur le président...si à ses tous débuts, le 276 fut créer comme un outil de coordination, il fut ressenti assez rapidement comme un levier pesant de l'autorité régionale traduisant ainsi une certaine idée de la hiérarchisation des institutions...combien de projets inscrits ont ils été remis en cause au moment de leur réalisation, depuis le 276 s'est institutionnalisé, et il en est fait référence dans de nombreux endroits... Base de Jumièges , parc de Brotonne par exemple, c'est donc de la gouvernance que je veux parler....un tel dispositif de coordination des politiques, de cohérence peut il fonctionner seulement si les trois institutions actuelles sont présidées par des élus de la même formation politique? Etre donc, sans pour autant jouer un rôle d'arbitre le cas échéant, la question de la représentation démocratique de chacune des assemblées est posée....

En conclusion, les élus Communistes et Républicains voteront pour cette délibération de principe en réservant leur vote sur le dispositif définitif une fois qu’il sera connu dans le détail, accompagné évidemment des réponses aux questions soulevées.